



La postemobile "mention légale" ambiguë

Par **maretraite**, le **12/01/2012 à 18:48**

Bonjour,

Ancienne cliente Débitel, je suis passée malgré moi à Lapostemobile.

J'ai un contrat SANS Engagement.

Nantie de plus de 7000 points de fidélité, j'ai droit à un nouveau mobile à prix réduit que je compte commander.

Sur l'écran de commande, il est bien écrit SANS engagement, puis 13 euros (1). Le renvoi (1) est introuvable sans recherche, puis, en cliquant sur le titre "mention légale" on trouve sous ce petit (1) la phrase suivante :

"Offre non cumulable avec une autre offre de renouvellement de mobile, limitée à un seul numéro de téléphone par n° d'appel (?????), subordonnée à la prorogation pour une durée de Sans engagement de l'abonnement à compter de la validation de votre commande, qui fait office d'avenant au contrat d'abonnement initial. Toute résiliation avant la fin du 12ème mois d'abonnement entraînerait la facturation des mois d'abonnement restant à courir entre la date de résiliation et la fin de cette période de réengagement, conformément aux C.G.A."

Les CGA ne précisent rien à cet égard.

Et vous, que lisez-vous ? Que je reste sans engagement ou que j'en prends pour 12 mois ?

Merci d'avance. Cordialement.